

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

Nouveau règlement sur le développement professionnel continu obligatoire du CMQ

Depuis le 1^{er} janvier dernier, le nouveau règlement du CMQ est en vigueur. Certains d'entre vous ont manifesté des inquiétudes quant aux obligations prescrites sur une durée de 5 ans.

Lors de notre journée médico-administrative du 25 janvier dernier, nous avons eu l'occasion d'entendre le Dr Claude Guimond, directeur de la formation médicale continue à la FMOQ, nous en entretenir.

Aussi, pour répondre à toutes vos questions, nous vous invitons à vous rendre sur le site *Caducée* de la FMOQ et à visionner la capsule préparée par le Dr Guimond qui permet de bien saisir les tenants et aboutissants de ces obligations qui, sans aucun doute vous seront faciles à rencontrer pour le moins que vous y mettiez un minimum de temps dans votre développement professionnel continu. [CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER À CETTE CAPSULE.](#)

Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

GRILLE TARIFAIRE POUR SERVICES NON ASSURÉS.

Au cours des derniers mois, nous vous avons transmis, à titre indicatif, une grille tarifaire pour les services non assurés que nous dispensons à nos patients, la complétion de formulaires ou autres.

La RAMQ est actuellement très tatillonne sur les obligations qui incombe au médecin afin d'informer adéquatement son patient, de même que les factures et les reçus qui doivent être remis lorsque vous recevez un paiement pour des services non assurés.

Tout récemment, dans le [Zoom Infolettre de la FMOQ](#) publié le 22 mars dernier, se retrouvait un exemplaire de la grille tarifaire modifiée avec les libellés exacts à utiliser. Par conséquent, nous révisions actuellement notre grille qui vous sera acheminée dans les prochains jours.

Nous vous invitons à être vigilants et à vous assurer que l'affichage dans la salle d'attente est conforme aux exigences de la RAMQ. Petit rappel : la réception et les salles d'examen ne sont pas des zones acceptées pour l'affichage.

Nous vous rappelons également qu'il est obligatoire, lorsqu'un paiement est exigé pour de tels frais, de remettre au patient une facture détaillée incluant le tarif réclamé pour chaque service rendu non assuré ou considéré comme non assuré.

Il doit également y être indiqué la possibilité pour le patient d'en recourir à la Régie de l'assurance maladie du Québec s'il estime que les sommes qui lui sont réclamées sont injustifiées.

Surveillez votre boîte de courriels pour la diffusion prochaine de notre grille tarifaire à laquelle nous apportons des ajustements.

INSCRIPTION

Près d'un demi-million de Québécois toujours à la recherche d'un médecin de famille

Depuis plusieurs mois, l'enjeu de l'accessibilité et de l'inscription semble être sur une voie d'évitement. Notons toutefois que malgré le changement de gouvernement à l'automne dernier, l'objectif de la nouvelle ministre de la Santé demeure que les citoyens en attente d'un médecin de famille puissent en trouver.

À cet égard, nous constatons un ralentissement dans le rythme d'inscription depuis les six derniers mois. L'état des guichets d'accès à un médecin de famille demeure plutôt stable.

Nous désirons simplement porter à votre attention que le mot d'ordre reste d'actualité : poursuivre nos efforts pour inscrire un plus grand nombre de Québécois.

Bien que des discussions ont cours avec le MSSS pour identifier des mesures incitatives supplémentaires qui pourraient supporter les médecins de famille dans leurs efforts d'inscription nous vous invitons fortement, dès maintenant, à contacter vos guichets d'accès pour prendre en charge, et ce à la mesure de vos capacités respectives, de nouveaux patients.

Je rappelle également que la lettre d'entre 321, permettant de prendre en charge un bloc de patients sans obligation de les voir, est toujours disponible. N'hésitez pas à communiquer avec vos coordonnateurs médicaux pour en faire la demande.



Association des Médecins
de C.L.S.C. du Québec

2000-3500 boul. de Maisonneuve Ouest
Westmount QC H3Z 3C1

Téléphone : (514) 875-7412

Télécopieur : (514) 875-9365

Courriel : info@amclscq.org

Site Web : amclscq.org